

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL DE LA VILLE
DE BOUILLON

=====

- SEANCE DU 1 SEPTEMBRE 2026 -

Présents : MM : Mme Marie-Julie NEMERY, **Bourgmestre**;
M. Bertrand GOBERT, M. Pol DE WACHTER, Mme Justine SERSON, M.
Cyprien CACHBACH, **Échevins**;
Mme Stéphanie DE WACHTER, **Présidente du CPAS**;
~~M. Jean MATHIEU~~, **Directeur général**;
Mme Nicole PIROTTE, **Directrice générale f.f.**;

Objet : Modifications des compétences scabinales

Le Collège Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD), et notamment les articles L1123-1 et suivants relatifs aux compétences du Collège communal ;

Vu l'avenant n°1 au Pacte de majorité adopté en séance du Conseil communal du 27 août 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Collège communal d'assurer une gestion des affaires communales en répartissant la charge de travail et la coordination des services administratifs et techniques entre ses membres ;

Considérant la volonté de déterminer clairement les matières confiées à la responsabilité politique et administrative de chaque membre du Collège ;

Considérant que cette répartition n'affecte en rien le principe de collégialité des décisions ;

DECIDE

Article 1er : La répartition des attributions entre les membres du Collège communal est fixée comme indiqué ci-après. Chaque échevin est chargé de la préparation, de la coordination et du suivi des dossiers relevant de ses attributions, en collaboration directe avec la Direction générale et les responsables de services concernés.

Article 2 : répartition des attributions échevinales

Madame Marie-Julie NEMERY, Bourgmestre :

- Etat civil
- Sécurité (Police et Service incendie)
- Relations extérieures
- Administration générale
- Affaires juridiques
- Communication
- Enseignement
- Accueil extra-scolaire et petite enfance
- Bien-être animal

Monsieur Bertrand GOBERT, 1er Échevin :

- Travaux
- Eau
- Personnel ouvrier
- Propreté et entretien
- Patrimoine matériel et immobilier
- Voiries agricoles
- Mobilité
- Cimetière
- Culte

Monsieur Pol DE WACHTER, 2ème Échevin :

- Forêt et voiries forestières
- Chasse et pêche
- Agriculture
- Aménagement du Territoire
- Urbanisme - logement
- Sport

Madame Justine SERSON, 3ème Échevine :

- Tourisme
- Festivités, foires et marchés
- Secteur associatif
- Salles de village
- Santé (santé mentale, handicap)
- Culture
- Patrimoine immatériel
- Mouvements patriotiques
- Communication numérique (réseaux sociaux)

Monsieur Cyprien CACHBACH, 4ème Échevin :

- Finances
- Commerces et PME
- Environnement - Transition écologique - Energie
- Jeunesse
- Transition numérique

Madame Stéphanie DE WACHTER, Présidente du CPAS :

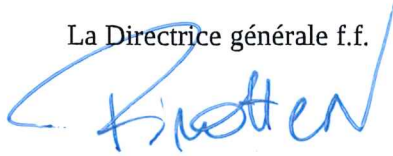
- Présidente du CPAS
- Cohésion sociale
- Intergénérationnel - troisième âge
- Citoyenneté

Article 3 : La présente décision sera notifiée à l'ensemble des membres du Conseil communal et du personnel d'administration. Elle sera également publiée sur le site internet de la Ville conformément aux dispositions administratives en vigueur.

Fait à l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an que dessus.

(sé) Nicole PIROTTE & Marie-Julie NEMERY
Pour extrait conforme :

La Directrice générale f.f.



Nicole PIROTTE



La Bourgmestre

Marie-Julie NEMERY

